

QUAND UNE CARTE MAXIMUM CRÉE UN INCIDENT DIPLOMATIQUE

Cette double carte est le témoin d'un point de l'Histoire de France récente, qui reste aujourd'hui méconnu et absent des manuels scolaires. Pour comprendre cette affaire rocambolesque, un rappel historique est nécessaire.

Le territoire du bassin de la Sarre en Allemagne a été administré par la France sous mandat de la Société des Nations entre 1920 et 1935. Ensuite il est devenu allemand.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Histoire se répète : la Sarre est incluse dans la zone d'occupation française. Les premières élections libres des conseils municipaux sarrois se déroulent le 15 septembre 1946, la formation de partis politiques étant autorisée par les autorités militaires françaises. Le 15 décembre 1947, les conseillers adoptent une constitution sarroise. La région devient de droit un véritable État sous protectorat français, État doté d'une souveraineté propre, mais amené à se rapprocher de la France. L'indépendance du territoire est reconnue au sein des instances internationales. Ainsi la FIFA permet à la Sarre, en tant que nation indépendante, d'affronter en 1953 l'équipe nationale d'Allemagne dans le cadre des qualifications pour la coupe du monde de football de 1954. De la même façon, la Sarre participe aux Jeux olympiques d'été de 1952.

À cette époque se déroulent des discussions dans le cadre de la création des premières instances européennes : la France et l'Allemagne émettent des opinions divergentes quant à l'avenir du territoire. La France souhaite que la Sarre, qui certes bénéficie d'un gouvernement régional doté d'une autonomie politique, demeure sous la tutelle économique et militaire française. L'Allemagne souhaite au contraire la fin du statut spécial de la Sarre et sa réincorporation au sein de la nouvelle République Fédérale d'Allemagne.

Ces divergences aboutissent aux Accords de Paris du 23 octobre 1954, qui actent la fin du régime d'occupation en Allemagne de l'Ouest et tentent de définir les modalités d'un règlement du problème de la Sarre. Ces accords prévoient de doter la Sarre d'un « statut européen » dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale. Les Sarrois s'expriment par référendum le 23 octobre 1955 et rejettent ce nouveau statut par 67,7% des voix. Les négociations se poursuivent tout au long de l'année 1956, jusque fin septembre. Les enjeux sont surtout économiques : il s'agit pour la France de conserver autant que possible les avantages qu'elle tire de l'union économique franco-sarroise, ce qui comprend une dissolution progressive de l'union, le maintien de dispositions favorables à la France dans les échanges avec la Sarre, et la prolongation du droit d'exploitation

par les Houillères de Lorraine des mines de charbon du bassin du Warndt en Sarre. Les discussions prévoient aussi que l'accord doit prendre en compte le projet français de canalisation de la rivière Moselle et l'achèvement par la France du grand canal d'Alsace.

Finalement, les Accords de Luxembourg, signés par la France et la RFA le 27 octobre 1956, entérinent le rattachement de la Sarre à l'Allemagne pour le 1^{er} janvier 1957 sous la forme d'un Land. Ces accords permettent de mettre fin à un vieux contentieux dans les relations franco-allemandes.

La Poste allemande émet donc le 1^{er} janvier 1957 un timbre-poste sur cette réunification de la Sarre à l'Allemagne. Les philatélistes confectionnent une carte maximum pour l'évènement qui montre la carte du territoire avec ses villes importantes, et les villes voisines (illustration de gauche). En bas, près de la rivière Sarre, figure la ville de Saargemund, du côté allemand. Or, depuis la libération de 1944, Saargemund est redevenue française et s'appelle Sarreguemines. Cette ville, citée de la faïence, se situe en Moselle, donc en France.

Face à ce visuel pouvant conduire à un incident diplomatique, une seconde carte a dû être dessinée et imprimée en urgence (illustration de droite). Saargemund et Saarlautern ont disparu. Saarlautern dont le « L » étant en plein sur le tracé de la Sarre était peu lisible s'appelle depuis 1945 Saarlouis (Sarrelouis en français).

Le timbre à date du 1^{er} janvier 1957 a bien été réutilisé, il est cependant différent du premier : « Saarbrücken b » puis « Saarbrücken c ».



Si ce rappel politico-philatélique nous fait sourire actuellement, il témoigne des difficultés entre nations que l'on peut toujours constater aujourd'hui à divers niveaux. ■

Martial BECKRICH

Sources : Wikipédia - Le Républicain Lorrain 3 août 2025